



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

### **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt six

Le vendredi 24 avril

Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 16 avril 2026

OBJET : **Rapport d'orientation budgétaire**

Présents :

Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba  
Mme BERMOND Fabienne  
Mme MISSUD-GUILLET Sabrina  
M. UGOLINI Gilles  
Mme MOUTON Adeline  
Mme BOUILLEZ Audrey  
Mme LEROY Evelyne  
Mme SIGNORIO Odette  
M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

M. POLSKI Ladislav représenté par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme PEREZ Lydia représentée par Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba  
M. VINCENT Pierre représenté par Mme LEROY Evelyne  
M. VESTRI Jean-Pierre représenté par Mme MOUTON Adeline

Excusés et non-représentés :

Mme GALIERA Angela

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 006-260602008-20260430-DEL8ROB-DE



## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 24 avril 2026**

**N°8**

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire**

**Domaine : 7 – Finances locales – 7.1.6 - ROB**

---

Mes chers collègues,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et ses dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat préalable au vote du budget ;

**Considérant** le rapport d'orientation budgétaire 2026 du CCAS, annexé à la présente délibération et servant de base aux échanges ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;
- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du CCAS, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

**Ladislav Polski**

**Président du CCAS**

**Vote : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 006-260602008-20260430-DEL8ROB-DE



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS 2026

**Présenté par Monsieur Ladislas POLSKI**

**Président du CCAS de la Ville de La Trinité**

*Ce document présente les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025, en alignement avec les priorités sociales, sanitaires et économiques de la commune, ainsi que les objectifs de développement et d'accompagnement des Trinitaires.*



## SOMMAIRE

### **AVANT-PROPOS**

### **PARTIE 1 : LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE**

### **PARTIE 2 : PRESENTATION DU CCAS 2025**

### **PARTIE 3 : LA RETROSPECTIVE FINANCIERE 2025**

### **PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR L'ANNEE 2026**

### **CONCLUSION**

## AVANT-PROPOS

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi, concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus* ».

Ainsi, au sein des communes de plus de 3 500 habitants, le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration le débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter de manière précise les évolutions budgétaires du CCAS ainsi que les objectifs fixés pour l'année à venir.

Il est précisé que ce ROB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu lors de la même séance. Une délibération spécifique sera prise lors de cette présentation.

Depuis 2020, le CCAS a été reconfiguré afin de devenir l'acteur incontournable des enjeux liés à la santé et aux solidarités. Ce rapport d'orientation budgétaire met en évidence l'assise prise par le CCAS et présente les nouveaux contours des orientations pour l'année 2026.

La présentation de ce rapport acte également l'engagement du Président du CCAS et du Conseil d'Administration pour une politique sociale locale, vive et de proximité, en direction de tous les Trinitaires, et reliée directement aux besoins de la population et du territoire.

## I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

### 1.1. Un contexte international instable

Le contexte international reste marqué par des guerres, une instabilité durable et une fragilisation des alliances historiques, tant au niveau des relations transatlantiques qu'au niveau européen. Ces facteurs continuent d'alimenter un climat d'incertitude pesant sur l'activité économique globale, ralentissant les investissements et rendant difficiles les projections d'avenir.

Les marchés de l'énergie et des matières premières restent à des niveaux impactant les collectivités et générateurs d'incertitudes. Cette situation maintient une pression structurelle sur les coûts de fonctionnement, notamment en matière énergétique, avec des incidences directes sur les budgets des collectivités locales.

Sur le plan monétaire, les politiques de lutte contre l'inflation pratiquées par les banques centrales ont conduit à une hausse des taux d'intérêts puis à un encadrement des baisses amorcées, notamment pour les particuliers. Ces conditions de financement plus restrictives impliquent des investissements ciblés pour les acteurs publics, y compris les communes, dans un contexte incertain et fragile.

Les opérations ciblées en conformité avec les engagements internationaux de la France en matière de transition écologique, se traduisent, pour les communes, par la nécessité d'investissements importants en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine.

Selon l'OCDE, la croissance en France en 2026 devrait s'établir à 1%, celle de l'Union Européenne à 1,5% et celle du monde à 3%. L'inflation en France devrait s'établir à 1,5%, celle de l'Union Européenne à 2% et celle du monde à 3,2%.

Ces indicateurs prévisionnels invitent à une forme de prudence sur les budgets de fonctionnement afin de maintenir des marges de manœuvre pour investir et entretenir le patrimoine.<sup>1</sup>

### 1.2. Un contexte national contraint : bilan 2025 et orientations 2026

Le rapport d'orientation budgétaire du CCAS repose sur le projet de loi de finances pour 2026, le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour l'année à venir, ainsi que les projections concernant les orientations en matière de politique sociale communale.

L'objectif du projet de loi de finances pour 2026 prévoit un effort budgétaire d'environ 60 milliards d'euros pour redresser les finances publiques.

---

<sup>1</sup> ROB communal

Au niveau national, l'année 2025 a été marquée par un contexte économique encore fragile, caractérisé par une croissance modérée et un ralentissement progressif de l'inflation, sans pour autant permettre un retour à une situation antérieure pleinement stabilisée. Les ménages ont continué à subir les effets cumulés de la hausse des prix intervenue les années précédentes, notamment en matière d'alimentation, d'énergie et de logement, contribuant à fragiliser durablement leur pouvoir d'achat.

Sur le plan des finances publiques, l'année 2025 s'est inscrite dans une trajectoire de redressement, marquée par la nécessité de contenir le déficit public. Cette orientation se traduit, pour l'année 2026, par une politique nationale de maîtrise renforcée des dépenses sociales, notamment à travers la loi de financement de la sécurité sociale. Celle-ci prévoit une progression limitée des dépenses d'assurance maladie, ainsi qu'une stabilisation, voire une faible revalorisation, de plusieurs prestations sociales.

Dans ce cadre, les efforts portent notamment sur la régulation des dépenses de santé, le contrôle des arrêts de travail, ainsi que sur la recherche d'économies structurelles, tout en maintenant un soutien ciblé en faveur de la branche autonomie, dans un contexte de vieillissement de la population.

Toutefois, ces orientations budgétaires, si elles répondent à un objectif de soutenabilité des finances publiques, sont susceptibles d'avoir des effets concrets sur les conditions de vie des ménages. La stagnation de certaines prestations, conjuguée à des dépenses contraintes toujours élevées, pourrait accentuer les situations de précarité et les difficultés d'accès aux soins ou aux droits sociaux.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales, et en particulier les centres communaux d'action sociale, sont amenés à jouer un rôle croissant dans l'accompagnement des publics fragilisés. Cette évolution se traduit par une sollicitation accrue des dispositifs d'aide et d'action sociale de proximité.

### **1.3 Un contexte départemental contrasté et fragile**

Le département des Alpes-Maritimes se caractérise par une dynamique démographique globalement positive, avec une population estimée à plus de 1,1 million d'habitants. Cette évolution repose principalement sur l'attractivité du territoire et les flux migratoires.

Cette dynamique s'accompagne toutefois d'un phénomène marqué par le vieillissement de la population. La part des personnes âgées de plus de 60 ans y est en constante progression, traduisant à la fois l'allongement de l'espérance de vie et l'installation de populations retraitées sur le territoire.

Parallèlement, certaines catégories de population, notamment les jeunes et les actifs, peuvent être confrontées à des difficultés d'accès au logement et à un coût de la vie élevé, contribuant à des situations de fragilité économique.

Ces caractéristiques démographiques et socio-économiques ont des répercussions directes sur les besoins en matière d'action sociale. Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins en accompagnement à domicile et en services de proximité, tandis que les tensions économiques renforcent les situations de précarité pour certains ménages.

Dans ce contexte, les acteurs locaux de l'action sociale, et en particulier les CCAS, sont amenés à adapter leurs interventions afin de répondre à une demande croissante et diversifiée

#### 1.4. La commune de La Trinité

La commune de La Trinité comptabilise 10 604 habitants au 31 décembre 2023<sup>2</sup>, répartis comme suit :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 230</b>	<b>100,0</b>	<b>10 083</b>	<b>100,0</b>	<b>10 485</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	1 868	18,3	1 917	19,0	1 889	18,0
15 à 29 ans	1 847	18,1	1 512	15,0	1 616	15,4
30 à 44 ans	1 839	18,0	1 934	19,2	1 865	17,8
45 à 59 ans	2 314	22,6	2 031	20,1	2 097	20,0
60 à 74 ans	1 480	14,5	1 805	17,9	1 898	18,1
75 ans ou plus	881	8,6	885	8,8	1 120	10,7

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La commune s'inscrit dans les dynamiques observées à l'échelle départementale, tout en présentant des caractéristiques propres. Elle connaît une évolution démographique relativement stable, marquée par un vieillissement progressif de sa population.

Cette évolution démographique s'accompagne de besoins croissants en matière d'accompagnement des personnes âgées, notamment en termes de maintien à domicile, de lutte contre l'isolement et d'accès aux services de proximité.

Par ailleurs, la commune est confrontée à des enjeux sociaux significatifs. Une partie de la population connaît des situations de fragilité économique, en lien avec des revenus modestes, une insertion professionnelle parfois précaire. Ces facteurs peuvent contribuer à des difficultés d'accès au logement, à la santé ou encore à certains droits sociaux.

Les familles, en particulier monoparentales, ainsi que certains publics jeunes, peuvent également être exposés à des risques accrus de précarité.

---

<sup>2</sup> INSEE

Dans ce contexte, les besoins d'accompagnement social apparaissent en progression, notamment en matière d'accès aux droits, et de prévention des situations de rupture.

Ces éléments confirment la nécessité pour la commune et son CCAS d'adapter leurs interventions afin de répondre de manière efficace et ciblée aux besoins de la population.

## II. PRÉSENTATION DU CCAS 2025

### 2.1. Les missions du CCAS et leur adaptation aux besoins du territoire

#### 2.1.1. Les missions obligatoires du CCAS

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre les missions qui lui sont légalement confiées.

À ce titre, il assure notamment l'instruction des demandes d'aide sociale légale, l'octroi de domiciliations, l'accompagnement des publics en difficulté ainsi que la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social sur le territoire communal.

Le CCAS joue également un rôle essentiel en matière d'accès aux droits, en facilitant les démarches administratives des usagers et en luttant contre les situations de non-recours.

Dans un contexte de complexification des dispositifs et de fragilisation d'une partie de la population, ces missions constituent un socle fondamental d'intervention, garantissant une réponse de proximité adaptée aux besoins des habitants.

#### 2.1.2. Des missions facultatives structurées autour des besoins locaux

Au-delà de ses obligations légales, le CCAS de la commune de La Trinité a développé une offre de services adaptée aux spécificités de son territoire, organisée autour de deux pôles principaux.

##### ➤ **Le pôle santé – seniors**

Le pôle santé-seniors regroupe un ensemble de services visant à répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population et à la prévention de la perte d'autonomie.

Il comprend notamment :

- un service de maintien à domicile, s'appuyant sur une équipe d'aides à domicile, permettant d'accompagner les personnes en perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- un service de portage de repas, contribuant à favoriser le maintien à domicile et à prévenir les situations de fragilité
- un service d'animation à destination des seniors, participant à la lutte contre l'isolement social et à valoriser la places des seniors sur le territoire

- des actions de prévention en santé, visant à promouvoir le bien-être et à anticiper les risques liés au vieillissement
- ainsi que le CLSM, instance de coordination des acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé mentale

Ce pôle illustre la volonté de la commune de développer une approche globale de la santé, intégrant à la fois les dimensions sociales, préventives et médico-sociales.

### ➤ **Le pôle accès aux droits**

Le pôle accès aux droits constitue un axe structurant de l'action du CCAS, visant à garantir l'égalité d'accès aux services publics et à lutter contre les situations de non-recours.

Il s'appuie sur plusieurs dispositifs complémentaires :

- un espace France Services, permettant d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives
- la présence d'un conseiller numérique, facilitant l'accès aux outils digitaux et l'autonomie des publics
- l'intervention d'une assistante de service social, assurant un accompagnement individualisé des situations de fragilité à destination des trinitaires sans enfants mineurs à charge
- un service logement, assurant le lien avec les bailleurs sociaux et l'accompagnement des demandeurs

### **2.1.3. Un enjeu croissant autour de la santé et de la santé mentale**

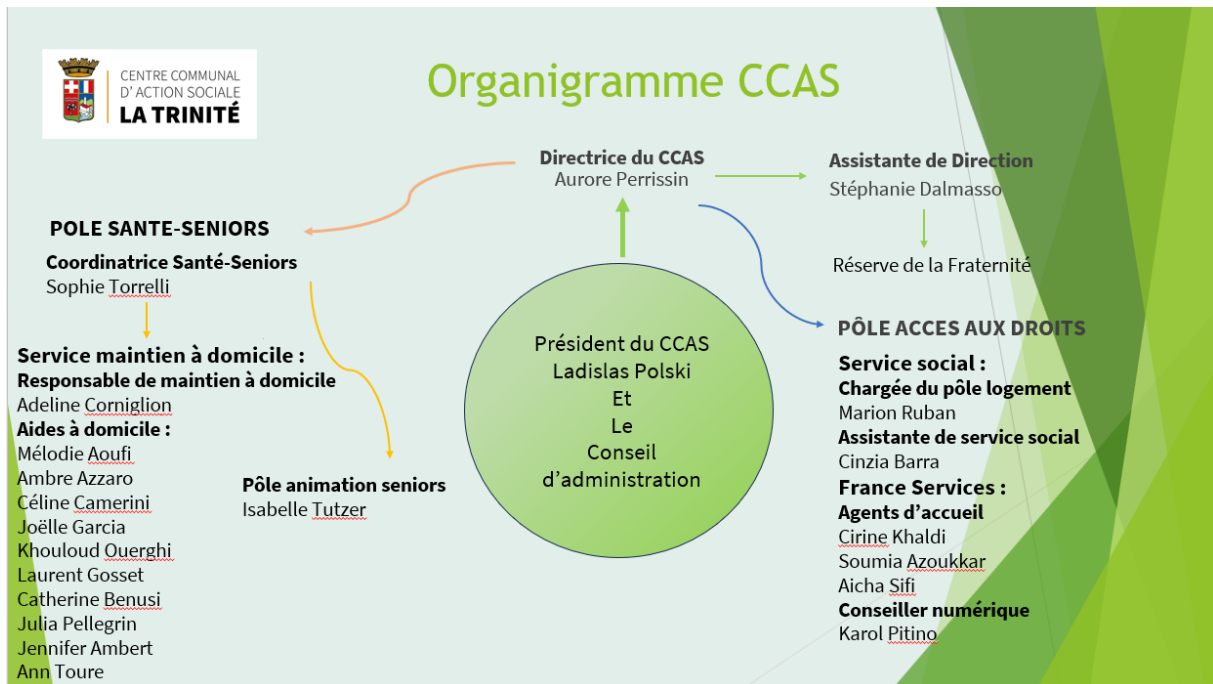
Au regard des évolutions sociales observées sur le territoire, les questions de santé, et en particulier de santé mentale, prennent une place croissante dans les besoins de la population. Les situations de précarité, d'isolement ou encore les conditions de vie, notamment liées au logement, constituent des facteurs déterminants ayant un impact direct sur le bien-être des habitants.

Dans ce contexte, le CLSM apparaît comme un outil structurant permettant de coordonner les acteurs locaux et d'apporter des réponses adaptées aux problématiques identifiées.

Plus largement, ces enjeux appellent à une approche globale de la santé, intégrant l'ensemble de ses déterminants. Ils mettent en évidence la nécessité de structurer une politique locale de santé, en lien avec les partenaires institutionnels, afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

À ce titre, la perspective de mise en place d'un contrat local de santé constitue un levier pertinent pour renforcer la coordination des actions et développer une réponse adaptée aux enjeux sanitaires et sociaux de la commune.

## 2.2. L'organigramme



Maj : 31/12/2025

## 2.3. Les effectifs 2025

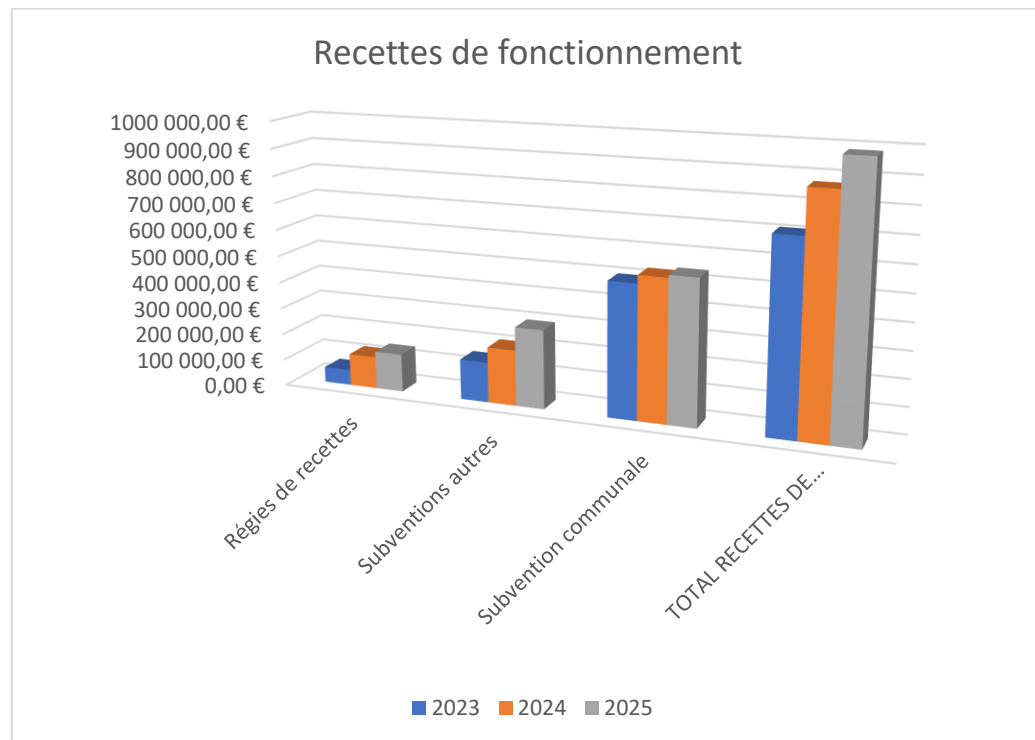
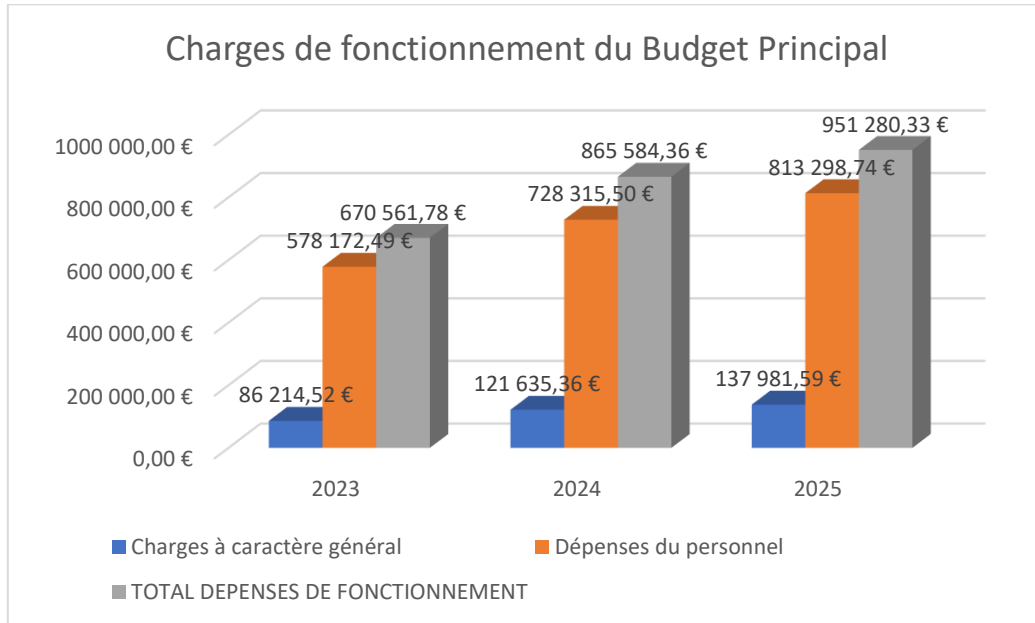
FILIERE	TITULAIRES	CONTRACTUELS	GRADES
ADMINISTRATIVE	Catégorie A : 1 Catégorie C : 2	Catégorie B : 1 Catégorie C : 2	Attaché : 1 Rédacteur : 1 Adjoint administratif princ. 1 <sup>ère</sup> classe : 1 Adjoint administratif : 3
MEDICO-SOCIAL	Catégorie A : 2 Catégorie C : 3	Catégorie A : 1 Catégorie C : 7	Assistants-socio-éducatifs : 4 Agent social principal : 1 Agent social : 9
ANIMATION	Catégorie C : 1	Catégorie C : 1	Adjoint animation : 2
<b>TOTAUX</b>	<b>7 titulaires</b>	<b>13 contractuels</b>	<b>21 agents</b>

Soit 3 stagiairisations suite à réussites aux concours.

### III. RETROSPECTIVE FINANCIERE 2025

#### 3.1. Evolution du budget du CCAS

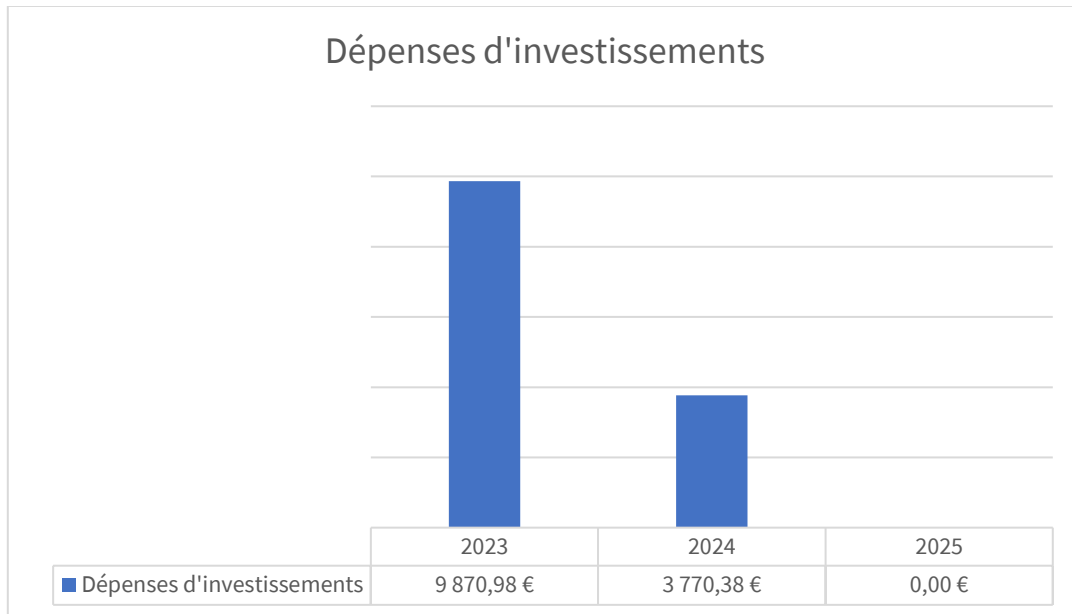
##### Section de Fonctionnement



L'année 2025 marque une évolution budgétaire favorable pour le CCAS de La Trinité, caractérisée par une diversification réussie des ressources. Les régies internes ont enregistré une croissance soutenue de +17%, reflétant une meilleure valorisation des services proposés aux Trinitaires. Parallèlement, les subventions externes (ARS, État, Métropole) ont progressé de +7%, dépassant ainsi le rythme de croissance de la subvention communale (+5% en valeur relative). Cette tendance illustre la capacité du CCAS à élargir son partenariat

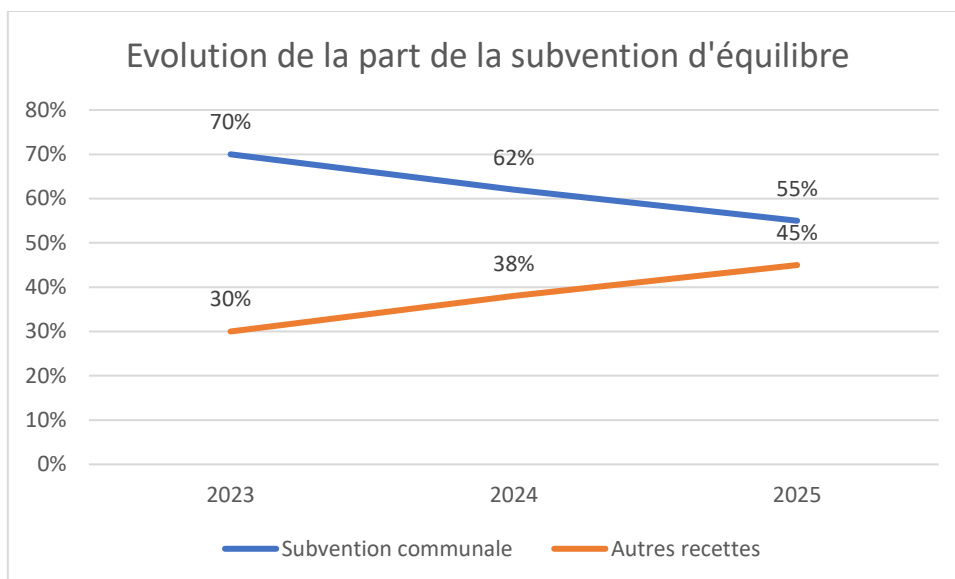
financier et à réduire sa dépendance aux dotations traditionnelles, tout en renforçant la qualité et l'accessibilité de ses services.

### Section Investissement



En 2025, le CCAS n'a effectué aucune dépenses d'investissements, afin de permettre une revalorisation du montant disponibles pour de futurs projets.

### 3.2. Evolution de la subvention d'équilibre



La subvention communale, en hausse régulière pour atteindre 540 000 €, témoigne de l'engagement fort de la commune en faveur des missions sociales du CCAS. Cette progression, bien que significative, renforce l'impérieuse nécessité de poursuivre activement la recherche de subventions externes afin de garantir la pérennité et le développement des actions sociales, tout en préservant l'équilibre budgétaire et l'autonomie financière de l'établissement.

En 2025, la part de la subvention communale représente 55% contre 70% en 2023, et les recettes externes, représentent désormais 45% en 2025, contre 30% en 2023.

### 3.2. Les faits marquants sur le budgétaire de l'année 2025

- Mesures sociales et salariales en faveur des agents (participation mutuelle, prévoyance, Titres Restaurant)
- Versement d'une prime de pouvoir d'achat
- Augmentation des points d'indice
- Augmentation du SMIC
- Fonctionnement en année pleine pour le service « portage de repas »

## IV. LES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR L'ANNEE 2026

Dans un contexte marqué par une maîtrise renforcée des dépenses sociales au niveau national, notamment à travers la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, et une augmentation des besoins sociaux à l'échelle locale, le CCAS de la commune de La Trinité poursuit en 2026 une dynamique de structuration et de développement de ses actions, autour de plusieurs axes stratégiques.

### 4.1. Structuration du pôle logement et renforcement de l'expertise territoriale

En 2026, le CCAS engage une structuration renforcée de son pôle logement, afin de répondre de manière plus efficiente aux problématiques croissantes liées au logement, à l'hébergement et au mal-logement.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte national marqué par une stabilisation des prestations sociales et des tensions accrues sur le pouvoir d'achat, pouvant fragiliser l'accès et le maintien dans le logement.

Elle se traduira notamment par :

- le développement des actions de lutte contre l'habitat indigne ;
- le renforcement du lien avec les bailleurs sociaux, notamment sur les problématiques techniques, via un rôle de centralisation et de médiation assuré par le CCAS ;
- la mise en place d'un guichet enregistreur de niveau 2 ;
- l'accompagnement des publics dans le cadre du DALO ;
- le renforcement des liens avec les services de l'État, notamment la préfecture, pour le traitement des situations prioritaires ;
- l'intégration au logiciel Resana, permettant une meilleure identification et reconnaissance des situations dans le cadre du SYPLO.

Cette structuration vise à positionner le CCAS comme un acteur central du champ du logement, dans un contexte où les difficultés sociales sont susceptibles de s'accroître du fait des contraintes budgétaires nationales.

### 4.2. Structuration d'une politique locale de santé

Le CCAS poursuivra en 2026 la structuration de son pôle santé-seniors, avec l'objectif de développer une approche globale des enjeux de santé sur le territoire.

Cette orientation s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui prévoit une maîtrise des dépenses de santé tout en renforçant certains axes prioritaires, notamment la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Dans cette perspective, la mise en place d'un contrat local de santé, en articulation avec le CLSM, constituera un axe majeur. Cette démarche s'appuiera sur la désignation d'un coordinateur dédié, chargé d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées.

Cette organisation permettra de renforcer la coordination des acteurs, de mieux identifier les besoins du territoire et de développer des actions de prévention et d'accès aux soins adaptées, dans un contexte où les contraintes nationales peuvent accentuer les difficultés d'accès aux soins pour certains publics.

#### **4.3. Développement de la vie sociale et de la participation des habitants**

L'année 2026 marquera l'ouverture définitive de l'espace de vie sociale, outil structurant destiné à favoriser l'animation de la vie locale, notamment sur le quartier des Hautes Vignes.

Dans un contexte de stabilisation des aides sociales et de fragilisation de certains publics, tel que défini par les orientations nationales, ce dispositif constitue un levier essentiel de prévention des situations de précarité et d'isolement.

Il permettra également de développer des actions itinérantes vers les quartiers excentrés de la commune, afin de renforcer la proximité avec les habitants.

Il contribuera à valoriser la place des habitants, leurs compétences et leurs initiatives, tout en favorisant la coordination des acteurs locaux et des services publics intervenant sur le territoire.

#### **4.4. Lutte contre l'isolement et valorisation de la place des seniors**

La lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue un enjeu majeur pour la commune, dans un contexte national marqué par le vieillissement de la population et par les orientations de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 en faveur de la branche autonomie.

À ce titre, le CCAS prévoit de renforcer son pôle animation seniors, notamment par le recrutement d'un animateur supplémentaire.

Ce renforcement permettra d'élargir les plages d'intervention, de diversifier les actions proposées et de toucher un public plus large, notamment les personnes les plus isolées.

Au-delà de l'animation, cet axe s'inscrit dans une approche globale intégrant les enjeux de précarité et de santé des seniors, en cohérence avec les priorités nationales de prévention de la perte d'autonomie et de maintien à domicile.

#### **4.5. Poursuite du développement d'un dispositif d'aide aux aidants**

Le CCAS poursuivra en 2026 le travail engagé en faveur des aidants, dans un contexte où leur rôle est de plus en plus reconnu au niveau national, notamment dans le cadre des politiques liées à l'autonomie.

Cette orientation s'inscrit en cohérence avec les priorités de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui met l'accent sur le soutien aux personnes en perte d'autonomie et à leur entourage.

L'objectif est de structurer un dispositif permettant d'identifier, d'accompagner et de soutenir les aidants, notamment à travers des actions de prévention, d'information et de mise en réseau avec les partenaires du territoire.

### CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 du CCAS de la commune de La Trinité s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes économiques fortes et une évolution significative des besoins sociaux.

Les analyses présentées mettent en évidence une population confrontée à des fragilités multiples, qu'il s'agisse du vieillissement, des difficultés d'accès aux droits, des problématiques de logement ou encore des enjeux de santé.

Face à ces constats, le CCAS affirme sa volonté de renforcer son action en structurant ses interventions et en développant des réponses adaptées aux réalités du territoire. Les orientations retenues pour 2026 traduisent cette ambition, à travers le renforcement du pôle logement, le développement d'une politique locale de santé, la consolidation du lien social et la prise en compte des publics les plus vulnérables.

Dans ce cadre, le CCAS réaffirme son rôle d'acteur de proximité, garant de la cohésion sociale, et s'engage à poursuivre son action en faveur d'un accompagnement toujours plus adapté, coordonné et accessible à l'ensemble des habitants.